

COMMENTAIRES et NOUVELLES AGRICOLES

Le superphosphate est de tous les engrais celui qui est le plus employé séparément dans l'Est du Canada et la Colombie britannique. L'emploi du phosphate d'ammonium est plus répandu dans les Provinces des Prairies.

Les fraises venaient deuxième parmi les fruits canadiens, dans la valeur totale de la récolte de fruits de 1935. La production de 26,199,000 pintes, évaluées à \$2,249,000 en 1935 dépassait largement la moyenne de cinq ans, qui était de 19,435,600 pintes, évaluées à \$1,785,900.

Le nombre de cercles de fermières dans la province de Québec est de 260 comprenant 11,230 membres.

7254 de ces fermières s'intéressent à l'aviculture, 8,000 à l'horticulture, 11,000 filent la laine et 10,000 tissent au métier, 4694 sociétaires gardent 34,525 moutons, 1720 cultivent le lin.

Ce sont les pommes de la Colombie britannique qui ont fait la plus forte contribution (\$5,201,400) à la valeur totale de la récolte canadienne de fruits de 1935. La Nouvelle-Ecosse, avec une production un peu plus forte mais une valeur moindre par baril, venait bonne deuxième, tandis que la récolte de pommes de l'Ontario est la seule autre qui ait dépassé le million de dollars. Notons, cependant, que les pommes de la province de Québec ont rapporté le plus gros prix à leurs producteurs, avec une moyenne de \$4. le baril.

Un mouvement de progression des affaires se produit actuellement au Canada qui s'annonce plus régulier que le printemps dernier. L'exportation et certaines des industries primaires ont accusé une amélioration notable durant ce trimestre dernier. L'industrie manufacturière a montré quelque irrégularité, mais les travaux de construction, malgré le retard dû au mauvais temps, sont plus importants pour les mois qui viennent. L'état du sol est plus favorable qu'il y a un an. Propos de la lettre mensuelle de la Banque Canadienne du Commerce.

A lire en page 3, un article sur l'emploi de l'orge dans l'alimentation des bestiaux. Dans quatre provinces du Dominion, cette céréale dépasse ses besoins de 10% en unité nutritive.

Au cours d'une interview que donnait récemment le régisseur d'une de nos meilleures fermes du district de Québec, celui-ci déclarait à un journaliste qu'un minot d'orge vaut 1½ minot d'avoine. Dans les rations à porcs, l'orge tient la première place dans le mélange. Pour produire le livre de porc bon marché, rien comme l'orge dans la ration dit encore un autre spécialiste. "Plus d'orge et plus de porcs", semble être la note dominante de la gamme des améliorations que l'on se propose dans certains districts agronomiques. Pourquoi pas dans toute la province?

Beurre et fromage

La fabrication du beurre en mars a été de 974,000 lbs ou 4.2% de moins que le mois correspondant de 1935. La production des fromageries a été de 92,000 lbs ou 15.5% de moins que l'an dernier pour le même mois.

De janvier à avril la production des beurrieres s'élève à 2,466,000 ou 1.3% de moins que le trimestre correspondant. Le contraire se produit pour le fromage, 356,000 lbs contre 344,000 durant les trois premiers mois de 1935.

Fruits et légumes

Montréal a reçu 235 wagons de fruits, pommes de terre et autres légumes durant la semaine se terminant jeudi le 8 avril. 19 wagons de pommes, 65 de pommes de terre, 3 d'oignons, 27 d'autres fruits, 47 de légumes assortis; 28 de bananes et 46 de fruits tropicaux. La semaine précédente ils se chiffraient par 232 wagons.

Québec a fourni 9 wagons de pommes de terre. Les prix se maintiennent à \$1.05 à \$1.10, pour patates Montagne Verte de Québec.

Vos récoltes ont-elles faim ?

Vos sols contiennent-ils dans les proportions voulues les éléments nutritifs pour suffire aux besoins de vos récoltes? Vous pouvez vous en rendre compte dans le cas de certaines productions comme les pommes de terre, les navets, la luzerne en observant leur feuillage, et dans le cas des pommes de terre par la conformation des tubercules. Un tubercule formé de poire, dénotera surtout l'insuffisance de potasse, élément essentiel à la formation de l'amidon.

Le lecteur devrait s'intéresser à cette question importante en prenant connaissance d'un article que nous publions cette semaine et qui contient une foule de renseignements très opportuns. Cet article est d'un expert. Publié d'abord dans un journal d'Ontario, il a été réédité en brochure et nous avons l'avantage d'en publier la traduction dans le présent numéro. Tout ce qui a vie sur ce globe doit s'alimenter, les récoltes de nos fermes ne font pas exception à cette loi naturelle, et si trop de nos terres ne donnent encore que de demi-rendements c'est que ce principe fondamental que le sol doit contenir la nourriture dont les plantes ont besoin, ne semble pas pris au sérieux.

Comment trouver un débouché pour l'orge

Il y aurait moyen d'augmenter la consommation de l'orge au pays; on pourrait, par exemple, nourrir plus de bestiaux sur les fermes, mieux finir ceux qui sont destinés à la boucherie, réduire la quantité d'aliments importés, ou remplacer par l'orge d'autres aliments généralement employés aujourd'hui. On reconnaît aujourd'hui que l'orge est une

excellente nourriture pour toutes sortes de catégories de bestiaux et qu'elle convient spécialement pour les porcs. Ce fait est spécialement signalé dans le rapport du Comité spécial de l'orge, soumis au Comité national à sa réunion annuelle tenue récemment à Toronto.

Ce rapport prétend qu'il y aurait tout avantage à accroître la population porcine d'une façon suffisante pour absorber plusieurs millions supplémentaires de boisseaux d'orge ou d'autres céréales. L'augmentation de consommation qui résulterait d'un meilleur fini des animaux est plus grande qu'on l'eût apprécié généralement. On estime qu'il faudrait encore de sept à huit millions de boisseaux de grain pour produire le fini qui serait à désirer sur les seules volailles mises en vente sur le marché canadien tous les ans. Actuellement, la quantité d'orge employée n'est qu'une petite partie de ce montant. Le blé d'Inde est le seul aliment importé qui fasse une concurrence directe à l'orge.

Crédit agricole provincial

Depuis qu'elle a été fondée au pays, la Commission du prêt agricole canadien aurait prêté une somme de \$6,333,000 aux fermiers de la province de Québec, selon le rapport qui a été soumis récemment à la Chambre des Communes.

Le discours du trône lu à l'ouverture de la session provinciale laisse entendre sinon que nous aurons un crédit agricole provincial, que la Législature proposera certaines mesures pour rendre le crédit fédéral plus facile d'accès au fermier de la province de Québec. Le gouvernement paie déjà une partie des intérêts du montant emprunté par le cultivateur, il paierait à l'avenir un pourcentage sur le fonds d'amortissement de la dette.

Les mesures annoncées ont aussi pour objet d'enlever à l'emprunteur des frais qu'il devait encourir pour établir les titres de sa propriété. Il est aussi question de passer une loi en vertu de laquelle l'emprunteur pourra gager comme hypothèque ses biens meubles.

Il va sans dire qu'il y a des partisans d'un crédit agricole indépendant du système de prêts du gouvernement fédéral même si ces mesures, une fois adoptées par les mandataires du peuple, rendent le système actuel plus souple et enrayent les difficultés qui motivent présentement les griefs de la classe agricole.

Nous pouvons bien nous demander si un crédit agricole provincial exigerait moins de garanties de la part de l'emprunteur qu'en exige en ce moment la Commission du Prêt agricole canadien. Prêterait-on à un taux d'intérêt moins élevé? Si nous ne devons pas nous attendre à quelque chose de mieux sous le rapport des garanties à exiger et du taux de l'intérêt, et que d'autre part les mesures proposées par la Législature donnent satisfaction aux intéressés, que gagnerions-nous d'autre chose que de dire que nous avons notre propre cré-

dit agricole. Nous nous le demandons tout simplement et libre au lecteur de se poser la même question.

Le Conseil d'agriculture

M. Geo. Bouchard, M. P., a été élu président du Conseil d'Agriculture de la province de Québec. Il succède à ce poste important à M. Ovide Loiseleur, agriculteur de Verchères qui deux années durant a présidé aux destinées de ce groupe de cultivateurs agissant en qualité d'avisers du Ministère de l'Agriculture.

Le nouveau président est membre du Conseil depuis plusieurs années, il s'est dévoué sans compter aux intérêts de la population agricole. Les initiatives dans le domaine agricole dont on peut lui attribuer la paternité, ne se comptent plus, et en lui confiant la présidence du Conseil d'Agriculture, les conseillers ne pouvaient faire plus heureux choix.

Comme mentionné au compte rendu que nous publions ailleurs de la séance du 15 avril du Conseil d'Agriculture, on verra que cet organisme a subi une transformation assez notable.

Un comité a préparé le projet de réforme adopté à la dernière séance après avoir étudié longuement. En fait la commission de ce Comité spécial composé de MM. Ovide Loiseleur, R. Summerby, Robert Ness, David Roy, C. Vaillancourt et Gustave Toupin, professeur à Oka date d'une année.

Chargée d'étudier les réformes qui s'imposaient pour rendre ce groupement plus utile, elle a préparé la constitution adoptée mercredi dernier.

L'hon. M. Godbout a approuvé les réformes proposées et au cours de l'allocation qu'il a prononcée, le ministre d'Agriculture a déclaré qu'il avait extrêmement confiance à l'expérience des membres du Conseil d'Agriculture, à leur contact avec les cultivateurs pour suggérer au Ministère de l'Agriculture les mesures à adopter pour répondre aux véritables besoins de l'Agriculture et aux aspirations de la classe agricole.

"Dans ces temps de difficultés sans nombre que traversent tous les peuples du globe, il nous faut être très prudents en matière de législation. Il ne servirait à rien de passer des lois qui n'aboutiraient qu'à soulager les maux passagers dont plusieurs souffrent mais qui, par la suite, seraient préjudiciables aux progrès de l'agriculture et partant de la province.

M. Godbout considère également le Conseil d'Agriculture comme excellent agent pour préparer l'opinion agricole à l'acceptation des politiques jugées propres à améliorer les conditions de notre industrie basique, l'agriculture. Les meilleures lois ne sauraient promouvoir le progrès agricole, l'amélioration de la vie paysanne, si les agriculteurs, premiers intéressés, nous refusent leur coopération.

Appliquons-nous davantage à travailler avec ceux qui veulent avancer à faire de meilleurs cultivateurs avec ceux qui ont réellement à cœur le véritable progrès agricole.